

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

5 février 2026

Membres :	18
Présents :	11
Représentés :	5
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le 5 février 2026, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 29 janvier 2026

Présents : Jany-Claude SOLIS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Christelle DUBLANCHE, Christophe MATTANA, Lydie MANUS, Jessy VERESSE, Patricia VIGNALS, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD.

Absents excusés :

Philippe DUFOUR, procuration à Christophe MATTANA
Laure CORGNE, procuration à Jany-Claude SOLIS
Isabelle TARNAUD, procuration à Christelle DUBLANCHE
Stéphanie DENIS, procuration à Gérard GASNIER
Jean-Jacques FAUCHER, procuration à Jean-Jacques CHAPOULIE
Christophe SIMARD
Sandra ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Christelle DUBLANCHE

Ouverture de la séance à 19h08

La présente délibération annule et remplace la délibération transmise aux services de l'État le 06 février 2026 portant le même numéro et le même objet suite à une erreur de saisie.

Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'en conséquence de la création du grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^e classe voté dans la précédente délibération, le tableau des effectifs doit être modifié.
Vu l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10 avril 2025,

Considérant la création du grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^e classe, catégorie C votée par délibération 2026/03.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs de la commune comme suit :

GRADE	Effectifs au 10/04/2025	Effectifs au 05/02/2026	TNC
Attaché	1	1	0
Adjoint Administratif	3	3	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	2	2	1
Adjoint Technique	8	8	2
ATSEM Principal de 1 ^{ère} Classe	1	1	0
ATSEM Principal de 2 ^{ème} Classe	0	1	0
Adjoint du Patrimoine	1	1	1
CDD	4	4	4
TOTAL	20	21	8

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint-Jouvent le 13/02/2026

Le Maire



Jany-Claude SOLIS

